

Paiement de la retraite du combattant

22 mars 2023

En concertation avec l'Office national des combattants et des victimes de guerre, le paiement de la retraite du combattant est reporté d'un mois, à compter d'avril 2023, sans modification du semestre payé.

Exemple : le semestre de retraite du combattant allant du 01/12/2022 au 31/05/2023 sera versé fin mai 2023 au lieu de fin avril 2023.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter l'information complète en cliquant [ici](#).